

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-6-6

Séance du vendredi 26 septembre 2008

### **AMENAGEMENT DE PROTECTIONS CONTRE LES CRUES DE L'ILL CO14 - RIVIERES, LACS, BARRAGES ET MILIEUX HUMIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-05e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit:  
. Acquisition : 90 525,00 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.
- ❖ Précise que la dépense sera imputée au programme CO14, chapitre 21 nature 2118 fonction 61 du budget départemental 2008.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions